

**RÈGLEMENT PARTICULIER
TOURNOI SIMPLES JEUNES (MINIMES/JUNIORS)
DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
9 NOVEMBRE 2025**

Généralités

1. Le Badminton Club de l'Erdre organise, le dimanche 9 novembre 2025, un tournoi *Jeunes*, en *Simple*, ouvert aux joueurs de Loire-Atlantique et des départements limitrophes. Les joueurs d'autres départements pourront être acceptés pour compléter les tableaux. Ce tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il respecte le Cahier des charges d'organisation des tournois *Jeunes* dans le département (CD44). Il est autorisé sous le n° **25.PDLL.44/TI.D./003**.
2. Le tournoi se déroulera au gymnase du CREPS, 5 avenue de la Babinière, à La Chapelle sur Erdre. La compétition se tiendra sur 7 terrains, de 8h à 19h. Les premiers matchs joués seront ceux des catégories Junior.
3. Le Juge-Arbitre principal du tournoi est Philippe DAVID. Ses décisions seront sans appel. Il sera en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Le GEO principal du tournoi est Charline DOS SANTOS.

Conditions de qualification

4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2025-2026 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
6. Le tournoi est ouvert aux classements R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC pour chacune des catégories Minimes et Juniors (Garçons et Filles). Un surclassement d'une catégorie est possible (inscription de Benjamin en Minimes ou de Cadet en Juniors).
7. La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique qui seront qualifiés dans l'ordre de la date de paiement de leur inscription. Toutefois, si des joueurs hors-département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils seront acceptés.

Principales dates

- 8.** La date limite d'inscription est fixée au jeudi 30 octobre 2025.
- 9.** Le CPPH et le classement pris en compte pour la réalisation des tableaux seront ceux du 30 octobre 2025.
- 10.** Les séries seront confectionnées à la date du tirage des tableaux, le 31 octobre 2025.
- 11.** Les convocations seront envoyées, au plus tard, le 2 novembre pour le premier envoi. Selon les éventuels forfaits ou remplacements, des convocations complémentaires pourront être envoyées par la suite, au plus tard jusqu'au 8 novembre.
- 12.** Les tableaux Minimes et Juniors se joueront tous le dimanche 9 novembre 2025.

Modalités d'inscription

- 13.** Les droits d'engagements sont de 8 €.
- 14.** Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur Badnet. L'inscription ne sera validée qu'après son paiement. Aucune inscription ne sera possible par mail, courrier ou par téléphone.

Constitution des séries et des tableaux

- 15.** Les tableaux seront séparés en séries ou top, selon le CPPH des joueurs au jour du tirage. S'agissant d'une compétition *Jeunes*, la règle de l'écart maximum de CPPH de +1000 ne s'applique pas.
- 16.** La compétition se déroulera en poules, suivies d'une phase en élimination directe. Les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec 2 sortants. En fonction du nombre de joueurs inscrits, certains tableaux pourront, cependant, présenter des poules de trois ou des poules uniques de cinq à six joueurs.
- 17.** Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Les inscriptions en surnombre par rapport à la capacité théorique du tournoi, selon les tableaux envisagés, seront placées en liste d'attente globale jusqu'à la date du tirage.
- 18.** Avant la date du tirage, la liste d'attente globale pourra être mobilisée, selon l'ordre d'arrivée des inscriptions, pour remplacer les joueurs se désinscrivant ou déclarant forfait.

19. Après la date du tirage, la liste d'attente sera séparée en séries correspondant à chaque tableau afin de faciliter le remaniement ceux-ci en cas de forfait entre la date du tirage et la date du tournoi. La liste d'attente de chaque série sera, alors, elle aussi, classée par ordre d'arrivée des inscriptions.

Déroulement

20. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation pourront contacter le comité d'organisation du tournoi (tournoi@bce44.net).

21. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match (délai réduit à 30 minutes pour les matchs de la première rotation) et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

22. L'ordre des matchs respectera, autant que possible, la numérotation du programme (échancier). Cependant, ces horaires et l'ordre des matchs pourront être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation, afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, l'animation de la plaine de jeu, et le respect des horaires de fin de tournoi. Les matchs pourront ainsi être permutés pour permettre le temps de récupération des joueurs, sans pour autant retarder la compétition. Aucun joueur ne pourra cependant être appelé plus d'une heure avant l'horaire indicatif de son prochain match.

23. Tous les matches seront en auto-arbitrage. Sur décision du Juge-Arbitre certains matches pourront être arbitrés.

24. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

25. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

26. Le temps de préparation des joueurs sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants doivent être testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.

27. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum, décomptées entre le dernier point du match précédent et la mise en jeu du premier point du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

28. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.

29. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Forza S-5000 pour les joueurs D et R, et les Yonex Mavis 2000 pour les joueurs P ou NC. Dans le cas d'un match opposant un joueur P à un joueur D, le volant plume est prioritaire.

30. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs encadrants (2 maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

Discipline

31. Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Le cas échéant, ce protocole sera affiché à l'entrée du gymnase.

32. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les maillots des autres sports ne sont pas une tenue conforme. Les tenues des équipes des Comités Départementaux et des Ligues sont interdites. L'appréciation de la conformité de la tenue est laissée au Juge-Arbitre du tournoi.

33. Tout participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort, qui aura lieu le 30 octobre 2025, devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la **Ligue des Pays de Loire de Badminton (3, rue Pierre Lise, 49000 Angers** ou par mail à forfait@badminton-paysdelaloire.fr), aux organisateurs (tournoi@bce44.net) et au Juge-Arbitre du tournoi. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du Guide du Badminton.

34. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 Guide du Badminton).

35. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

36. Seul les représentants de club participant à la compétitions sont autorisé à poser une réclamation auprès des Juges-Arbitres.

Remboursements

37. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé sans justification pour toute désinscription ou tout forfait déclarés avant le tirage des tableaux.

38. Les forfaits déclarés entre la date du tirage et la veille du tournoi ne seront remboursés que sur présentation de la justification adressée à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire.

39. Aucun remboursement ne sera effectué pour un forfait déclaré après le début du tournoi.

40. Les remboursements seront effectués dans le mois suivant le tournoi.

Responsabilités

41. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel ou d'effets personnels durant la compétition.

42. Les mineurs présents sur le tournoi doivent être sous la responsabilité d'un adulte (responsable légal, majeur – parent ou responsable de club) pendant toute la durée de la compétition. Le Comité d'Organisation, le Club organisateur et les Officiels Techniques ne pourront pas être tenus responsables des conséquences d'un manquement à cette obligation.

43. Le Comité d'Organisation et le Club organisateur sont titulaires des droits médiatiques de cette compétition. Ils pourront autoriser la captation d'images fixes ou audiovisuelles et leur diffusion dans les médias, en application du droit à l'information, ainsi que leur utilisation à des fins de promotion de la compétition. À cet effet, il est rappelé que la prise de licence auprès de la FFBaD emporte le consentement à l'utilisation de ces images, pour la promotion du Badminton, sur tout support de communication.

Information

44. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.